Revue de presse du MEDEF IDF du mardi 9 octobre 2018

Table des matières

1	Actus franciliennes	2
2	Loi Pacte : les mesures qui s'appliqueront dès 2019	2
3	Budget 2019 : ce que les députés de la majorité veulent changer	4
4	Impôt sur les sociétés : la baisse profite aux plus petits	6
5	Mutuelle d'entreprise : les clés pour choisir le contrat le plus adapté à vos besoins	7
6	Toys 'R' Us France dans la hotte d'un Mulliez	10
6	Air France : la direction propose une hausse des salaires de 4 %	12
7	L'école malade de l'absentéisme des profs	13
8 gou	Grève et manifestations : les syndicats désunis contre la politique sociale de survernement	14
9	Ce que cache la future retraite à points	15
10	Fusions de branches : inquiétudes sur un possible lien avec la réforme de la formation	on17
11	À l'Assemblée, l'autre remaniement	18
12	Pourquoi Wauquiez réinvestit le terrain économique	20
	Afrique-Caraïbes-Pacifique: «Le prochain accord devra remédier au déséquilibre mercial en faveur de l'Europe»	21



LES ECHOS - 09/10/2018

1 Actus franciliennes

75 PARIS JOURNÉE BPI FRANCE / INNO GÉNÉRATION

Jeudi II octobre, de 10h à 18h30, à l'Accor Hotels Arena, la banque publique d'investissement Bpifrance organise la 4ème édition de son rassemblement d'entrepreneurs européens. Le programme prévoit 300 ateliers, conférences et masterclass. Les porteurs de projet pourront présenter leur idée. La thématique centrale est le développement durable : y investir, préparer la transition énergétique et écologique... L'inscription est gratuite.

Plus d'informations sur : https://goo.gl/XZtnLY

78 YVELINES

RÉUNION DÉVELOPPEMENT STARTUP B TO B

Vendredi 12 octobre de 8h30 à 10h30, la pépinière d'entreprises Versailles Grand Parc propose un petit-déjeuner sur le thème du développement commercial. Les points abordés sont les suivants : développer la clientèle pour prouver la viabilité du projet, rassurer les investisseurs et assurer un développement pérenne de la startup.

Inscription auprès de Réjane Blanchet : rejane.blanchet(at) agglovgp.fr, 01 70 29 08 10 91 ESSONNE SERVICE DE L'ENREGIS-TREMENTÀ ETAMPES

Les services de l'enregistrement ont déménagé à Etampes; 2 rue Salvador Allende. Les services des impôts des entreprises (SIE), auxquels était rattachée la mission de l'enregistrement, restent implantés sur les communes de Corbeil-Essonnes, Étampes et Palaiseau. Pour plus d'informations : 01 69 92 65 00, sde.etampes@ dgfip.finance.gouv.fr.

92 HAUTS-DE-SEINE

APPEL À CANDIDATURES FOOD TRUCKS

Paris La Défense ouvre son 4ème appel à candidatures pour trouver 20 food trucks. Les sélectionnés signeront une convention d'occupation temporaire du domaine public pour une durée de neuf mois courant, à compter du lundi 4 mars 2019. Les dossiers doivent être envoyés par courriel, avant 12h, vendredi 26 octobre. Plus d'informations sur : https://goo.gl/mX76yn

93 SEINE-DENIS

TROPHÉES ESPOIRS DE L'ÉCONOMIE/INSCRIPTION

L'inscription aux trophées «Espoirs de l'Économie 2019 » est ouverte jusqu'au 25 octobre. Le prix sera remis lors du Forum de la Création, de la Reprise et du développement d'entreprise à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bobigny. Plus d'informations sur : https://goo.gl/gxHcMJ

94 VAL-DE-MARNE

CRÉER UNE ENTREPRISE DANS L'ESS / ATELIER

Mardi 23 octobre, de 13h45 à 17h, la Cité des métiers du Valde-Marne accueille un atelier gratuit sur les solutions pour
créer et développer une
activité dans l'économie
sociale et solidaire à plusieurs
en créant une association,
ou une Société Coopérative
de Production (SCOP) ou seul
en intégrant une Coopérative d'activité et d'emploi.
Information et inscription sur :
https://goo.gl/kFhsx3

95 VAL-D'OISE

FORUM DE L'EMPLOI / STAND DES ENTREPRISES

Le prochain Forum de l'emploi de Cergy-Pontoise se tiendra le jeudi 18 octobre, de 9h à 16h, au complexe sportif des Maradas, à Pontoise. Il permet aux entreprises recruteuses de réserver un stand gratuit pour rencontrer des candidats informés des profils recherchés et préparés par les partenaires de l'emploi. Plus d'informations sur : https://goo.gl/MD4Jcn

::: ECONOMIE

LES ECHOS - 09/10/2018

2 Loi Pacte : les mesures qui s'appliqueront dès 2019



Le texte devrait être voté ce mardi par les députés. Pour être sûr qu'une partie des mesures s'appliquera dès le 1 er janvier prochain, le gouvernement a décidé de les transposer dans le projet de loi de Finances.

Depuis son lancement, le projet de loi Pacte est une course contre le temps. Bercy a commencé à mandater les premiers groupes de travail parlementaires dès la fin de l'année 2017. Mais il aura fallu attendre le 18 juin pour que le projet de loi soit présenté en Conseil des ministres. En cause ? Les longs débats qui ont occupé l'exécutif sur l'opportunité de privatiser ou non ADP et la FDJ au printemps. Mais aussi l'encombrement parlementaire de ces derniers mois.

Eviter les crispations

Bruno Le Maire a pesé de tout son poids pour que le texte soit bien examiné dès le début du mois de septembre, reléguant à janvier la révision constitutionnelle. Au final, le texte doit être voté ce mardi en séance plénière par les députés, avant de partir au Sénat.

« Si la discussion parlementaire avait eu lieu dès le mois de mai ou juin, nous aurions eu davantage de crispation sur certains sujets, par exemple sur les commissaires aux comptes. Ce délai supplémentaire nous a permis de bien préparer la loi et de ne pas en faire un texte clivant, ce qui aurait pu être le cas », estime le député Roland Lescure, le rapporteur général du texte.

Suppression du forfait social

La loi ne pourra toutefois être définitivement adoptée, au mieux, qu'au printemps 2019, car le Sénat doit examiner entre-temps le projet de loi de Finances et celui de financement de la Sécurité sociale. Or l'exécutif tenait à ce que les mesures les plus emblématiques, notamment la suppression du forfait social pour les PME, puissent se concrétiser dès le 1^{er} janvier 2019.

Le dispositif sur le forfait social sera donc adopté via les textes budgétaires. Annoncée par Emmanuel Macron lui-même, cette suppression du forfait social est la mesure dont le gouvernement attend le plus d'effet macroéconomique, à la fois en termes de redistribution de revenus, donc de pouvoir d'achat, et d'augmentation de la productivité des entreprises.

D'autres mesures ont aussi été délocalisées dans le projet de loi de Finances. Par exemple la révision du pacte Dutreil pour faciliter les transmissions d'entreprises. Mais aussi la révision du crédit d'impôt en cas de reprise d'une entreprise par ses salariés.

Il s'agit d'un crédit d'impôt égal au montant de l'impôt sur les sociétés dû par la société reprise au titre de l'exercice précédent. Pour pouvoir en bénéficier, un nombre minimum de salariés devait être atteint (15 personnes ou au moins 30 % des effectifs pour une entreprise de moins de 50 salariés). Ce seuil a été supprimé dans le projet de loi Pacte.

Gel des seuils d'effectifs

Pour les dispositions qui pourront s'appliquer dès le vote de la loi , c'est-à-dire en mars ou avril 2019, certaines auront un effet très concret sur les entreprises. C'est le cas du gel des seuils d'effectifs sur cinq années consécutives, la suppression du seuil de 20 salariés, ou encore la publication dans les journaux du nom des entreprises qui ne respectent pas les délais légaux de paiement.

Pour les micro-entrepreneurs, le fait de ne plus avoir de compte bancaire séparé pour leurs activités professionnelles jusqu'à 10.000 euros de chiffre d'affaires, de même que la suppression du stage obligatoire préalable à l'installation, sont aussi des mesures qui entreront en vigueur dès le vote définitif de la loi.

Il faudra en revanche être plus patient pour voir se matérialiser les effets concrets de la réécriture du Code civil. En changeant l'objet social des entreprises, en créant les entreprises à mission ou les fondations d'actionnaires, le gouvernement et les parlementaires de la majorité poursuivent un

objectif d'envergure : celui de transformer la façon dont les entreprises conduisent leur activité et tiennent compte de leur environnement. « La réécriture du Code civil est une mesure de long terme certes, mais ce n'est pas que du symbolique car elle s'applique à tout le monde et tout de suite », conclut Roland Lescure.

Loi Pacte: une réforme plutôt bien accueillie par les PME // https://www.lesechos.fr/economie-france/conjoncture/0302373027589-loi-pacte-une-reforme-plutot-bien-accueillie-par-les-pme-2212053.php

Marie Bellan

LES ECHOS - 09/10/2018

3 Budget 2019 : ce que les députés de la majorité veulent changer



Joël Giraud, député LREM et rapporteur du Budget, veut notamment s'attaquer à plusieurs niches fiscales inutiles.

L'examen du texte démarre mardi à la Commission des finances de l'Assemblée. Les députés LREM veulent notamment durcir les règles sur l'IFI et accorder une prime aux ménages pauvres vivant en zone rurale en cas de flambée du prix des carburants.

Les députés vont rentrer dans le long tunnel budgétaire de fin d'année. La Commission des finances de l'Assemblée entame ce mardi l'examen du projet de loi de finances pour 2019 , première étape qui doit mener à son adoption en décembre prochain. La plupart des parlementaires en conviennent, le débat sera sans doute moins agité que l'an dernier. « Le budget 2018 portait des mesures plus lourdes et structurantes dont les effets se feront encore sentir l'année prochaine », explique un poids lourd de la majorité.

Pour autant, les députés LREM veulent faire entendre leurs voix sur certains dossiers, notamment celui de l'impôt sur les sociétés (IS). En tout, ce sont près de 1.400 amendements qui ont déjà été déposés par tous les députés (dont 630 par le groupe LR). Ce n'est que le début, puisque le groupe LREM réfléchit à d'autres aménagements pour la deuxième partie du débat, autour de la fiscalité écologique comme la fin de l'avantage fiscal pour le gazole non routier.

Revue de détails des principaux amendements qui seront examinés.

· La chasse aux niches fiscales continue

Les députés veulent apporter leur écot à la traditionnelle chasse aux dépenses fiscales inutiles. Dans leur viseur, deux dispositifs en particulier. Le premier concerne les demandeurs d'emploi depuis plus d'un an, qui peuvent bénéficier d'une déduction forfaitaire pour frais professionnels. Un amendement de Joël Giraud, Emilie Cariou, Laurent Saint-Martin et Amélie de Montchalin prévoit la suppression de cette niche qui bénéficie à 600.000 personnes mais pour des montants infinitésimaux (2,52 euros en moyenne).

Les mêmes députés LREM veulent revenir sur la baisse d'impôt sur le revenu accordée à certains exploitants agricoles, pour des intérêts perçus au titre du différé de paiement. La niche ne profite qu'à une poignée de personnes (13 en 2016, 22 en 2017) qui se partagent des sommes conséquentes (38.000 euros en moyenne en 2016 et 22.700 en 2017).

Un plafonnement du plafonnement pour l'IFI

Lors de la transformation de l'ISF en un impôt sur la fortune immobilière (IFI), le mécanisme de plafonnement a été maintenu. Ce mécanisme vise à éviter que l'impôt total payé par un contribuable ne dépasse 75 % de ses revenus. Joël Giraud souhaite introduire un dispositif anti-abus pour éviter que le plafonnement ne soit manipulé à des fins d'optimisation fiscale. Ce serait donc le retour du plafonnement du plafonnement tel qu'on l'a connu de 1996 à 2011, de sorte que la ristourne ne puisse être supérieure à 50 % de l'impôt dû.

- Le coup de pouce sur le « Madelin » prolongé

L'an dernier, les députés avaient voté le renforcement de la déduction fiscale Madelin pour l'investissement dans les PME. L'avantage devait être porté de 18 % à 28 % en 2018 pour compenser la disparition de l'ISF-PME dans le cadre de la réforme de l'impôt sur la fortune. Problème : ce coup de pouce a déclenché un examen complet par la Commission européenne au titre des aides d'Etat... Ce qui fait que le décret d'application n'est jamais paru ! Ce n'est que partie remise. La majorité souhaite prolonger d'un an ce renforcement du Madelin, en espérant que d'ici là, la Commission aura donné son blanc-seing à cette niche fiscale.

- Ajustements sur l'intégration fiscale

Toucher à la « niche Copé » soulève des craintes que les multinationales n'en profitent pour optimiser leur fiscalité . Le projet de loi de finances prévoit de mettre fin à l'avantage dont bénéficient les groupes fiscalement intégrés lors de cessions intragroupes. En contrepartie, la quote-part de frais et charges (QPFC), c'est-à-dire la fraction effectivement imposée, passerait de 12 % à 5 %. Le rapporteur du budget, Joël Giraud (LREM), souhaite retoucher cet article. Selon lui, la quote-part ne doit être fixée à 12 % que pour les groupes intégrés. Emilie Cariou (LREM) défend une quote-part à 12 % pour toutes les entreprises.

· Affairement autour de la fiscalité des brevets

Le projet de restreindre le régime favorable des brevets pour le rendre compatible aux lignes directrices de l'OCDE contre l'optimisation fiscale a provoqué une levée de boucliers côté patronat. Joël Giraud propose deux aménagements. Le premier consiste à abaisser le taux de ce régime de 15 % à 10 % compte tenu de la faiblesse de certains taux d'impôt sur les sociétés au sein de l'UE (Irlande, Hongrie). Le deuxième concerne l'exclusion des inventions brevetables mais non brevetées, sur laquelle Joël Giraud souhaite revenir. « L'intérêt de la France est de laisser aux entreprises la possibilité de conserver secrètes à l'égard des concurrents certaines inventions tout en bénéficiant du régime préférentiel d'imposition », précise l'amendement.

· Un verdissement de la taxe sur les surfaces commerciales

L'arme fiscale peut être utilisée pour servir les objectifs anti-artificialisation des sols du Plan biodiversité dévoilé en juillet par le gouvernement. C'est le raisonnement de députés LREM qui veulent instituer un « bonus-malus » sur la Tascom, la taxe sur les surfaces commerciales. Le taux de cette dernière serait donc modulé pour les nouvelles constructions selon qu'elles se fassent hors villes et centres bourgs (le taux serait majoré de 50 % à l'horizon 2022) ou en villes (le taux serait minoré d'autant). La direction du groupe LREM freine toutefois des quatre fers, au motif que « si l'artificialisation des sols est un vrai sujet, le levier choisi n'est pas le bon ».

· Une prime pour les ruraux pénalisés par la fiscalité verte

Certains députés réfléchissent à un moyen d'atténuer le choc de la fiscalité verte pour les ménages ruraux, contraints de se déplacer en voiture. Matthieu Orphelin (LREM) et Bénédicte Peyrol (LREM) préparent pour la séance publique un mécanisme de prime qui se déclencherait lorsque les prix du pétrole dépassent un certain seuil. Cette prime ou ce crédit d'impôt ciblerait les ménages les moins aisés des zones peu denses et très peu denses (selon la classification de l'Insee).

Ingrid Feuerstein et Renaud Honoré

LE FIGARO - 09/10/2018

4 Impôt sur les sociétés : la baisse profite aux plus petits



Les plus petites entreprises et les PME règlent 46 % des recettes d'IS, elles profiteront de 59,3 % de la baisse de cet impôt prévu l'année prochaine.

En 2019, le taux d'IS sera abaissé pour toutes les entreprises de 33,33 % à 31 %, et les 500.000 premiers euros de bénéfice continueront à être imposés à 28 %, comme c'est le cas depuis cette année. Alors que les plus petites entreprises et les PME règlent 46 % des recettes d'IS, elles profiteront de 59,3 % de la baisse de cet impôt prévu l'année prochaine. Sur les 2,4 milliards d'euros que coûtera la réduction du taux à l'État, 1,4 milliard profitera aux petites et moyennes sociétés.

Les entreprises de taille moyenne et les grandes économiseront donc un peu moins de 1 milliard d'euros d'impôt. Les TPE et les PME ne sont donc pas mal loties, alors qu'elles bénéficiaient en 2016, d'après les calculs de l'OFCE, d'un taux implicite d'IS de respectivement 7,7 % et 16,8 % - contre un taux de 21,6 % pour les grandes entreprises.

Autre trouvaille des auteurs, les entreprises fortement exportatrices sont davantage pénalisées par l'IS que les autres. Leur contribution dépasse de 8 points leur part dans la valeur ajoutée. Hélas, ce ne sont pas elles qui profitent le plus de la baisse du taux d'IS. Elles ne récupéreront que 26,4 % de la réduction d'impôt. Certes, c'est «un peu au-delà de leur contribution relative à l'impôt», observe l'OFCE. Mais les sociétés non exportatrices récupéreront plus de la moitié (51,6 %) de la baisse, soit quatre points de plus que leur part dans la valeur ajoutée.

Pour l'OFCE, la baisse de l'IS n'aurait toutefois pas dû être la priorité. Cet impôt représente moins de la moitié de l'ensemble des impôts et taxes frappant les entreprises. En revanche, «la France se distingue des autres pays européens par un niveau élevé des impôts sur la production, environ deux fois supérieur à la moyenne européenne et sept fois plus élevé qu'en Allemagne», rappellent les économistes, pour qui il aurait fallu concentrer les efforts sur ce sujet.

C'est justement ce que souhaite faire, via des amendements au projet de budget 2019, le président LR de la commission des finances. «Nous voulons revenir sur la suppression de la taxe d'habitation et utiliser cet argent pour supprimer la contribution sociale de solidarité des sociétés (C3S) et baisser la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises de 3 milliards, explique Éric Woerth. Car c'est en rendant nos entreprises plus compétitives que nous pourrons rendre ensuite du pouvoir d'achat aux ménages.»

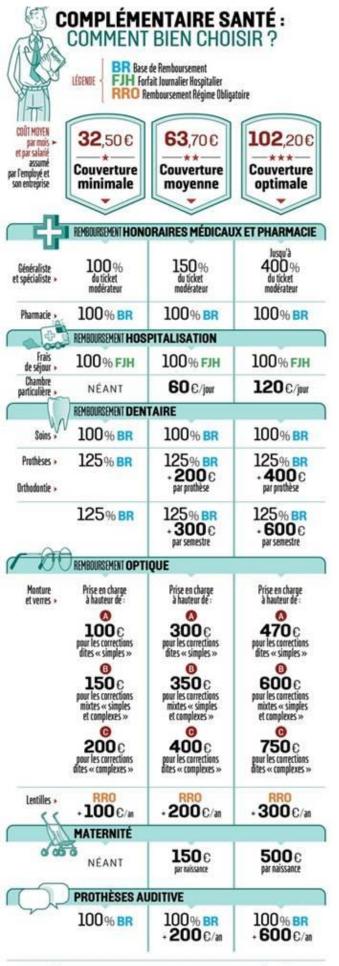
Par ailleurs, les entreprises protestent contre l'exécutif qui veut resserrer le régime d'imposition des revenus tirés des brevets, favorable aux entreprises, pour qu'il soit conforme à la réglementation européenne. Mais le rapporteur général LaREM au budget, Joël Giraud, entend en contrepartie abaisser le taux de 15 % à 10 %.

Guillaume Guichard

::: ENTREPRISES

LE PARISIEN - 09/10/2018

5 <u>Mutuelle d'entreprise : les clés pour choisir le contrat le plus adapté à vos besoins</u>



De nombreux contrats arrivent à échéance le 1er janvier, c'est donc le moment pour les entreprises de les renégocier leur complémentaire de santé, notamment pour anticiper les évolutions et optimiser les coûts. Voici quelques pistes pour y voir plus clair.

Changer de mutuelle obligatoire peut sembler ne pas être un sujet prioritaire, d'autant plus pour un dirigeant de PME ou de TPE, déjà investi par ailleurs sur de multiples fronts. Néanmoins, prendre un moment pour y réfléchir permet d'anticiper des évolutions et d'optimiser les coûts.

- 1. Analysez! « Commencez par établir le profil type du salarié de votre entreprise en termes d'âge, de sexe, de situation familiale », conseille Julien Gonon, Directeur commercial chez Mercer (conseil en ressources humaines). Votre activité a sûrement des spécificités: un travail régulier sur écran, par exemple, qui nécessite une attention particulière sur l'optique; ou bien le port de charges lourdes, qui entraîne un risque de troubles musculosquelettiques plus élevé qu'ailleurs. Interrogez également vos salariés sur leurs priorités en matière de santé. Ainsi, vous serez à même de savoir quelles offres seront les mieux adaptées. Enfin, ayez conscience des différences de tarifs entre les différentes régions d'implantation de l'entreprise. Au besoin, faites-vous aider par un courtier. « Se faire accompagner permet également d'être sûr de mettre en place un contrat conforme aux dispositions réglementaires et de ne pas devoir subir de redressements par les Urssaf », souligne Christophe Triquet, fondateur de MeilleureAssurance.com, le comparateur d'assurances sur Internet.
- 2. Comparez! Certains assureurs peuvent afficher des prix battant toute concurrence. Mais avant de se précipiter, mieux vaut prendre le temps de bien lire son contrat, y compris d'éventuelles clauses sibyllines qui entraîneraient des augmentations, pas toujours justifiées, en cas de dérives de consommation. N'hésitez pas à faire jouer la concurrence. « Il faut solliciter un devis auprès d'au moins trois acteurs différents », conseille Christophe Triquet.

Dans le domaine de la complémentaire santé, trois grands types d'intervenants se partagent le marché : les sociétés d'assurance, les mutuelles, les instituts de prévoyance. D'après l'IRDES (Institut de Recherche et Documentation en Economie de la Santé), les entreprises ayant signé des contrats pour la première fois ont plutôt choisi les premières.

Vous pouvez demander à votre branche professionnelle l'organisme qu'elle recommande. En effet, si les clauses de désignation — qui contraignaient les entreprises d'une même branche à souscrire auprès d'un acteur désigné — ont été supprimées, des clauses de recommandation demeurent.

- **3. Résiliez!** C'est l'étape la plus simple. Vous pouvez résilier votre contrat deux mois avant la date anniversaire de la signature. « Il vous suffit d'envoyer une lettre recommandée avec accusé de réception en précisant bien le numéro de contrat, la date d'échéance et toutes vos coordonnées », explique Julien Gonon. La résiliation est aussi possible en cas de révision unilatérale des garanties par votre assureur ou d'augmentation non prévue des cotisations.
- **4. Communiquez !** C'est l'un des paradoxes de l'ANI. Les salariés n'en perçoivent pas forcément les bénéfices. Même s'ils n'ont plus à financer de complémentaire santé individuelle, ils doivent quand même contribuer jusqu'à 50 % à ces nouveaux contrats. Ce qui se voit sur la dernière ligne de la fiche de paie... De plus, certaines garanties sont plus basses que celles dont ils disposaient avant (notamment à cause du contrat responsable). Il leur faut donc parfois ajouter une surcomplémentaire individuelle à cette mutuelle d'entreprise. Une couche de complexité dont ils se passeraient bien... Pour éviter les récriminations, alors même que la réforme a pu accroître le taux de couverture, il s'agit donc, pour le dirigeant, de faire preuve de pédagogie auprès de ses troupes.

TROIS NIVEAUX DE PROTECTION

Le comparateur MeilleureAssurance.com a analysé 2 825 contrats de complémentaires. Trois catégories de couverture se dégagent : minimale à 32,50 € en moyenne par salarié, moyenne (63,70 €), et optimale (102,20 €). Les tarifs peuvent varier légèrement selon la localisation, le secteur et le nombre de salariés de la société.

La base de remboursement (BR) est le tarif conventionnel qui sert de base de calcul aux remboursements de soins (la Sécurité sociale n'en couvre souvent qu'une partie, la mutuelle complète).

Le forfait journalier hospitalier (FJH) correspond à la participation du patient aux frais de son hospitalisation (20 € par jour en hôpital ou en clinique au 1er janvier 2018).

Le remboursement du régime obligatoire (RRO) dépend de l'affiliation de l'assuré (au régime général, à celui des mineurs et gaziers, aux Mosellans...).

LES PETITS PLUS DE CERTAINS CONTRATS

Certaines entreprises se contentent des minima légaux. D'autres ont à cœur de proposer des contrats avec des services qui ne peuvent que satisfaire leurs salariés.

Prévention. L'adage « mieux vaut prévenir que guérir » a été adopté par nombre de mutuelles et d'assurances. Renseignez-vous par exemple par rapport à un enfant qui doit effectuer un bilan du langage oral, ou sur l'éventualité d'un dépistage des troubles de l'audition : votre contrat le prévoit peutêtre.

Médecine douce. Sophrologie, hypnose, ostéopathie, consultations diététiques, acupuncture : certaines mutuelles n'hésitent plus à prendre en charge le bien-être du salarié. D'autres se spécialisent carrément sur ce domaine, proposant des forfaits « zen ». Mais attention, c'est généralement sous la forme de surcomplémentaires (donc avec une participation financière supplémentaire du salarié).

Deuxième avis. Certaines complémentaires santé remboursent la consultation d'un deuxième médecin spécialiste (à condition de repasser par la case du médecin traitant), voire le traitement du cas par le site deuxiemeavis.fr, qui promet une réponse entre 48 heures et 7 jours après examen du dossier.

E-santé. Brosse à dents connectée, cardiofréquencemètre : les objets connectés ont envahi le domaine de la santé... Reste que leur prix est souvent prohibitif. Des mutuelles les remboursent, à condition qu'ils soient achetés en pharmacie.

L'automédication. Toux, problèmes intestinaux, maux sans gravité : certains médicaments sont vendus en libre-service en pharmacie. Des mutuelles peuvent les rembourser, généralement avec un plafond annuel qui peut aller jusqu'à 150 €.

Claire Aubé

LES ECHOS - 09/10/2018

6 Toys 'R' Us France dans la hotte d'un Mulliez



Le Tribunal de commerce d'Evry a préféré l'offre portée par Jellej Jouets, associé à la famille du fondateur de la chaîne Picwic, à celles du fondateur d'Orchestra et du PDG de Ludendo, holding de tête de La Grande Récré.

La décision était très attendue à quelques semaines de Noël: Toys 'R' Us France va pouvoir poursuivre son activité. Le Tribunal de commerce d'Evry, dans l'Essonne, a tranché ce lundi: la filiale française du géant américain du jouet, en redressement judiciaire depuis juillet, sera reprise par Jellej Jouets qui apporte au total un financement de 120 millions d'euros.

Créée en vue de la reprise de Toys 'R' Us France, cette société par actions simplifiées associe le fonds Cyrus capital partners (90 %), un des créanciers de Toys'R'Us monde liquidé en mars dernier, aux Lesaffre (10 %), une puissante famille du nord. Jellej Jouets a noué pour l'occasion un partenariat industriel avec Picwic, la petite enseigne de jouets d'un membre de la famille Mulliez - en pleine transformation et qui a annoncé en septembre la fermeture de 5 de ses 25 magasins.

Sécuriser les ventes de Noël

« Un rapprochement est prévu entre Jellej Jouets et Picwic pour réunir sous une même enseigne les deux réseaux de distribution », précise un porte-parole. Jellej Jouets a obtenu le droit d'utiliser le nom Toys 'R' Us durant un an. Pour la suite, l'incertitude demeure. « Les royalties sur la marque sont détenues par une société américaine. Donc le plus probable est que l'enseigne restante soit Picwic ».

Pour l'heure, 44 points de vente Toys 'R' Us sont conservés sur un total de 53, et 1.036 emplois sur 1.170 pour au moins vingt-quatre mois. En outre, le siège et le réseau logistique de Saint-Fargeau sont maintenus. La priorité est « de sécuriser le bon déroulement de la saison de Noël et d'engager la transition vers le nouveau modèle opérationnel », indique-t-on du côté de Jellej Jouets. La société a prévu d'investir 50 millions pour sécuriser les stocks et 20 millions pour rénover les magasins, moderniser les systèmes informatiques et développer le digital.

Départ du directeur général

« Cyrus a une assise financière qui rassure, a réagi le directeur général de Toys 'R' Us France, Jean Charreteur, sur le départ. Car si « les gens de chez Picwic sont des professionnels du jouet », reconnaîtil, le dirigeant avait néanmoins une préférence pour le projet de Pierre Mestre, fondateur de la chaîne Orchestra. Alors que les ventes de jouets sont cycliques, celui-ci avait notamment « l'avantage d'offrir aux magasins une activité toute l'année, avec du textile enfant et des articles de puériculture ». Le tribunal d'Evry en a jugé autrement.

Il n'a pas non plus choisi l'option d'un rapprochement entre Toys 'R' Us et la Grande Récré pour créer un champion français du jouet . L'offre de Jean-Michel Grunberg, PDG de Ludendo, holding de tête du réseau de La Grande Récré, associé à la Financière immobilière bordelaise, a été écartée.

À noter

Le cabinet Alix Partners a été désigné pour assurer le management de transition avant la nomination d'un nouveau directeur général.

Elsa Dicharry

LE PARISIEN - 09/10/2018

6.1 Air France : la direction propose une hausse des salaires de 4 %



Depuis le début de l'année, l'intersyndicale exige une hausse générale de 5,1 %.

Vers une sortie de crise ? La direction d'Air France a en tout cas proposé une hausse des salaires de 4 % répartie sur 2018 et 2019, selon une communication interne du syndicat de pilotes SNPL.

« Après une grosse journée de négociation hier, la direction propose 2 % rétroactif au 1er janvier 2018 et 2 % au 1er janvier 2019, avec un rendez-vous en octobre 2019 pour parler de l'avenir », indique le premier syndicat de pilotes d'Air France dans cette communication, datée de dimanche.

Début octobre, les syndicats avaient été reçus par le nouveau patron du groupe, Benjamin Smith. Si aucun chiffre de hausse n'avait été donné, les syndicats étaient sortis plutôt sereins de la rencontre. « Je suis raisonnablement optimiste, confie Philippe Evain, le président du SNPL, le principal syndicat de pilotes d'Air France. Il (NDLR: Ben Smith) n'est pas fermé à nos revendications. Il a parfaitement compris qu'il doit sa place à un échec de la précédente direction. »

Depuis le début de l'année, l'intersyndicale, composée aujourd'hui de neuf syndicats - après le départ du Spaf, second syndicat de pilotes - exige une hausse générale de 5,1 % des salaires pour 2018, afin de rattraper le gel des grilles depuis 2011.

Pour le moment, le SNPL a jugé que « le volume pourrait convenir » mais estime néanmoins qu'une « grosse incertitude » plane sur les + 2 % de janvier prochain, qui ne doivent pas être considérés comme une avance sur l'année 2019. « Si dans l'esprit de la direction, les 2 % de janvier 2019 couvrent l'inflation de 2019, cela signifierait qu'il n'y a pratiquement plus rien (environ 0,3 % si l'inflation 2018 se maintient à 1,7 %) pour le rattrapage du blocage des 6 années de 2012 à 2017 », explique le SNPL.

Après une série de grèves au premier semestre, le patron d'Air France Jean-Marc Janaillac avait soumis à consultation une proposition salariale consistant en une augmentation de 2 % des grilles de salaires dès 2018 (et une enveloppe de 1,4 % d'augmentations individuelles au sol), puis 5 % supplémentaires étalés sur trois ans, conditionnés aux résultats économiques de l'entreprise. Cette proposition avait été rejetée par le personnel et avait conduit Jean-Marc Janaillac à démissionner.

::: SOCÉTÉ

LE FIGARO - 09/10/2018

7 <u>L'école malade de l'absentéisme des profs</u>



Depuis la rentrée, 26.021 heures de cours n'ont pas été assurées. Les remplacements demeurent un casse-tête.

Depuis septembre, au moins 26.021 heures de cours sont déjà parties en fumée pour cause de professeurs absents, révèle lundi la FCPE, première fédération de parents d'élèves de l'enseignement public. Un chiffre légèrement supérieur à celui récolté à la même époque en 2016. Depuis l'année de création du site Ouyapacours il y a dix ans, «rien ne s'améliore en dépit des promesses ministérielles successives», observe Raymond Artis, le président de la fédération.

À son tour, Jean-Michel Blanquer affirme en privé qu'il va s'attaquer à ce problème qui empoisonne la vie des familles. Mais aucune discussion n'a été ouverte avec les syndicats d'enseignants. «Ce n'est pas d'actualité pour l'instant», répond son entourage.

Le problème des remplacements de courte durée

Les remplacements longs (longue maladie, maternité) d'enseignants sont aujourd'hui à peu près efficaces. L'enjeu, bien connu, c'est celui des remplacements de moins de quinze jours dans les collèges et lycées. Pour la Cour des comptes, qui écrivait sur le sujet l'an dernier, il s'agit d'«un échec».

Alors que le ministère évalue à 38 % le taux de couverture de ces absences, l'enquête conduite par les sages de la rue Cambon fournit des chiffres bien plus bas, de 5 à 20 % seulement! Et le problème devient insoluble quand le professeur s'absente de façon perlée toute l'année scolaire... Un décret vieux de 2005, réactivé par Najat Vallaud-Belkacem en 2016, permet au proviseur de demander aux enseignants de l'établissement de remplacer l'absent sur la base du volontariat. Et de les payer en heures supplémentaires. Las, les bonnes volontés font défaut... Et le texte est en réalité inappliqué.

Les profs, 2,5 fois plus absents que les autres fonctionnaires

La situation est d'autant plus difficile à améliorer que les enseignants sont beaucoup plus absents que les autres fonctionnaires et a fortiori que les salariés du privé. C'est aussi à cela qu'il faudrait s'intéresser», affirme, exaspéré, un haut fonctionnaire du ministère de l'Éducation nationale.

Les professeurs ont environ deux fois et demie plus d'arrêts courts (1 à 4 jours) pour raisons de santé que leurs collègues de la fonction publique (0,53 % contre 0,21 %). Pourquoi? Mystère. Certes, l'Éducation nationale, avec 11,4 jours d'absence par an par agent, peut paraître moins affectée que les autres ministères (13,5 jours). Mais ces données ne sont pas comparables, car les enseignants ont un nombre annuel de jours de travail plus réduit. Ils effectuent le plus souvent leurs 15 ou 18 heures de cours hebdomadaires sur quatre jours et sur un nombre de semaines inférieur (36 semaines) à celui des autres fonctionnaires (47 semaines), grâce aux vacances scolaires.

École : la galère des remplacements n'épargne pas l'enseignement privé // http://premium.lefigaro.fr/actualite-france/2018/10/08/01016-20181008ARTFIG00285-ecole-la-galere-des-remplacements-n-epargne-pas-l-enseignement-prive.php

Marie-Estelle Pech



LE PARISIEN - 09/10/2018

8 <u>Grève et manifestations : les syndicats désunis contre la politique</u> sociale de gouvernement



Une centaine de rassemblements vont avoir lieu à Paris et en province.

Six syndicats ont appelé à la mobilisation contre la politique du gouvernement qui «fragilise les plus faibles ». Le mouvement ne devrait pas avoir d'impact sur les transports.

Au moment où un nouveau gouvernement doit être nommé, les lycéens, étudiants, salariés et retraités sont appelés ce mardi à faire grève et manifester dans toute la France. Pour cette première mobilisation de la rentrée, les six syndicats signataires de l'appel (CGT, Force ouvrière, Solidaires, l'Unef, la FIDL et l'UNL) dénoncent « une politique idéologique visant à la destruction du modèle social ».

« Cette politique, ainsi que les mesures encore récemment annoncées par le gouvernement, relèvent d'une logique d'individualisation mettant à mal la solidarité et la justice sociale », poursuivent-ils, « fragilisant une fois de plus les plus faibles, les précaires et les plus démunis. »

En revanche, la FSU, la CFDT, la CFE-CGC et la CFTC n'appellent pas à manifester, comme l'expliquait début septembre Laurent Berger, secrétaire général de la CFDT. « Le côté "on se réunit fin août et on fait une mobilisation en octobre contre la politique du gouvernement", déclarait le leader cédétiste, ce n'est pas notre conception de l'utilité du syndicalisme et de son efficacité ». Il se montrait toutefois particulièrement critique envers la « logique budgétaire » de la politique du gouvernement.

Pas de perturbation dans les transports

Cette mobilisation ne devrait pas entraîner de perturbations dans les transports en commun. Selon la direction de la SNCF, l'impact devrait être « quasi nul ». Pour la RATP, le trafic devrait être « normal ».

Concrètement, près d'une centaine de manifestations sont prévues en France, dès ce matin à Lyon puis à Nice, Marseille, Tours, Rennes ou à Bayonne.

A Paris, le cortège partira à 14 heures de Montparnasse, direction porte d'Italie. Philippe Martinez, le numéro un de la CGT, et Pascal Pavageau, son homologue de FO, vont marcher côte à côte à Paris, comme le 28 juin. Cette journée avait alors peu mobilisé pour défendre, déjà, « le modèle social et républicain ».

Cette fois, les syndicats restent prudents quant à l'ampleur du mouvement. Philippe Martinez reconnaît que « ce n'est pas facile de mobiliser » et prévient d'ores et déjà que le « succès » de la manifestation « ne se résumera pas au nombre de manifestants. » Même prudence côté FO, Pascal Pavageau n'attendant « rien du tout en termes de nombre » mais « un mouvement significatif. »

Les syndicats espèrent toutefois que cette mobilisation va servir en quelque sorte de tour de chauffe avant l'arrivée des futures réformes annoncées : retraites, assurance chômage...

L'OPINION - 09/10/2018

9 Ce que cache la future retraite à points



Fin des régimes spéciaux, équité privé-public, mais aussi possibilité d'ajuster le système en temps réel pour assurer son équilibre financier... Si elle va jusqu'au bout, la réforme Macron constituera une remise à plat totale. Autant dire qu'elle ne passera pas comme une lettre à la poste

Signe du degré de sensibilité du sujet, le gouvernement a décidé pour la deuxième fois consécutive de décaler de quelques mois la réforme des retraites. Il s'agit de se donner du temps pour la pédagogie... et de ne dévoiler les mesures les plus sensibles qu'après les élections professionnelles de fin d'année chez les cheminots et les fonctionnaires, puis le scrutin européen de mai. La loi ne pourra donc pas être adoptée à l'été 2019, comme envisagé jusqu'ici.

La réforme des retraites, largement théorisée dans le programme du candidat Macron, est en train de prendre corps. Le Président l'a souvent répété, il veut une retraite plus juste, plus équitable, plus lisible, des principes résumés dans le slogan « un euro cotisé donne les mêmes droits » à tous, quel que soit le statut. Il veut construire un régime universel, qui doit remplacer les 42 régimes existants – dont ceux, très contestés, des cheminots ou des agents de la RATP.

« C'est une réforme ambitieuse, qui va concerner tout le monde et qui comporte donc potentiellement un maximum de risques sociaux comme politiques », analyse Raymond Soubie, président de la société de conseil Alixio et ancien « M. Social » de Nicolas Sarkozy à l'Elysée. Ces risques, Emmanuel Macron semble bien décidé à les endosser. Mais la période est de moins en moins propice. « Le gouvernement a moins confiance en lui. Avant l'été, il osait tout, mais désormais, avec les mauvais retours sondagiers, on le sent plus en dedans », note Frédéric Sève, secrétaire national chargé des retraites à la CFDT.

C'est pourtant dans ce contexte que Jean-Paul Delevoye, le Haut-commissaire aux retraites, va dévoiler mercredi aux partenaires sociaux les grandes lignes de la réforme. A commencer par la nature du futur régime de retraite. Le gouvernement se dirige vers un régime à points, comparable à l'actuel régime complémentaire des salariés, l'Agirc-Arrco, ou vers une variante un brin plus complexe, dite en « comptes notionnels », mise en place en Suède par exemple.

Répartition. Avec ce type de régime, les cotisations sont converties en points et la valeur du point est fixée au moment du départ à la retraite. Le Président comme le Premier ministre l'ont martelé : le régime reste solidaire et géré en répartition. C'est pourquoi « basculer dans un régime en points ne résout pas les problèmes de financement. Ce sont toujours les cotisations des actifs qui payent les pensions. Les trois paramètres sur lesquels on peut jouer pour trouver l'équilibre financier restent donc toujours les mêmes : l'âge de la retraite, le montant des cotisations ou celui des pensions », dit le député LR, Eric Woerth.

Les régimes de retraites sont actuellement équilibrés mais devraient rapidement retomber dans le rouge et y rester au mieux jusqu'en 2040, selon le Conseil d'orientation des retraites. Et pour cause : alors qu'il y avait 4,7 cotisants pour financer 1 retraité en 1960, il y en a plus aujourd'hui que 1,65, les babyboomers étant devenus papy-boomers. Et le ratio tombera à 1,35 en 2060! D'où la nécessité de piloter plus finement le régime de retraite, ce qui est justement beaucoup plus simple dans un régime en points.

« Dans le système actuel, on ne peut pas toucher aux pensions des fonctionnaires, par exemple. Elles s'élèvent à 75 % du dernier traitement hors prime. D'où l'obligation, si le solde financier se dégrade, de faire d'autres changements qui touchent notamment à l'âge de départ à la retraite et donnent lieu à de fortes crispations dans l'opinion publique », explique un conseiller ministériel. « Avec un régime en points, c'est beaucoup plus simple, les problèmes d'équilibre financier s'autorégulent », abonde Raymond Soubie. L'ajustement se fait par petites touches, notamment par la valeur attribuée chaque année au point.

Totem. Surtout, la question de l'âge légal de départ, ce totem français, n'est plus un problème. Dans un régime en points, on peut très bien continuer à autoriser les départs à partir de 62 ans – comme s'y est engagé Emmanuel Macron – mais trouver des moyens pour inciter les actifs à travailler plus longtemps. Par un mécanisme d'âge pivot et de décote, comme le propose le Medef par exemple : le départ est possible à 62 ans, mais la retraite à taux plein n'est acquise qu'à un âge pivot fixé plus tard , par exemple à 63 ans (c'est exactement ce que le patronat a obtenu à l'Agirc-Arrco, où une décote s'appliquera à partir du 1er janvier pour toute liquidation avant 63 ans). Ou encore plus simplement, par un coefficient applicable à la valeur du point en fonction de l'âge de départ : plus il est retardé, plus la valeur de chaque point augmente.

« Cela permet de réduire le coût politique des réformes de retraites, en évitant de revenir de façon répétée sur des mêmes sujets sensibles. Cela écarte aussi des à-coups difficiles à anticiper pour la population, alors que la situation, elle, est souvent prévisible. Enfin, des règles claires d'ajustement en douceur à long terme – ajustements nécessaires car le contexte démographique et socio-économique évolue sans cesse – renforcent la confiance et évitent des mesures inéquitables entre les générations », confirme Hervé Boulhol, économiste à l'OCDE.

Pédagogie. C'est exactement ce que va devoir expliquer Jean-Paul Delevoye à la population. Il joue gros. Pension de réversion, montant de la retraite, âge effectif du départ... Tous les sujets sont explosifs. Soit il parvient à expliquer aux Français que la réforme est plus juste et pérennise le système de retraite, soit la pièce tombe de l'autre côté et c'est l'anxiété et la contestation qui prennent le pas.

Le gouvernement vient d'ailleurs d'accepter, pour la seconde fois, de repousser de quelques mois le vote de la loi retraite. La concertation devait se terminer en décembre 2018, avec un projet de loi déposé au Parlement au printemps 2019, pour un vote à l'été. Finalement la concertation va durer trois mois de plus et le calendrier est décalé d'autant, avec une loi votée en fin d'année 2019.

Ce nouveau calendrier permet d'enjamber deux évènements majeurs. D'abord les élections professionnelles de novembre à la SNCf et de décembre dans la fonction publique. « Les plus impactés par la réforme seront en effet les fonctionnaires et les bénéficiaires des régimes spéciaux. Le gouvernement n'a pas intérêt à agiter le chiffon rouge et à leur annoncer, dès maintenant, de mauvaises nouvelles », selon Raymond Soubie. En campagne électorale, les syndicats les plus opposés à la réforme, comme la CGT et FO, pourraient en effet en profiter pour attiser les craintes. Le nouveau calendrier permet aussi de ne pas envenimer le débat au moment des élections européennes de mai prochain.

Hervé Boulhol (OCDE): «L'âge d'or des retraites touche à sa fin en France» // https://www.lopinion.fr/edition/economie/herve-boulhol-ocde-l-age-d-retraites-touche-a-fin-en-france-164660

Mireille Weinberg

LES ECHOS - 09/10/2018

10 <u>Fusions de branches : inquiétudes sur un possible lien avec la réforme</u> de la formation



Muriel Penicaud, ministre du Travail, en visite chez Hexcel, qui fabrique des matériaux composites pour l'aéronautique et l'industrie.

Les branches craignent que le choix d'un opérateur de compétence ne limite leurs possibilités de fusion. Au ministère du Travail, on se veut rassurant.

La promulgation de la loi Avenir professionnel a donné le top départ d'un grand mercato pour la formation professionnelle. D'ici à la fin de l'année, chaque branche devra avoir choisi parmi la dizaine de futurs opérateurs de compétence (OPCO) qui vont se substituer aux organismes paritaires collecteurs de la formation actuels (OPCA).

En théorie, il est censé n'y avoir aucun télescopage avec l'autre grand chantier ouvert sur le front des branches, celui de leur regroupement. Une première cible est fixée : arriver à 200 branches en août 2019, alors qu'il en subsistait encore près de 500 en juin dernier, grâce à la disparition de toutes celles de moins de 5.000 salariés. Et cela ne s'arrêtera pas là . Les calendriers ne sont donc pas censés se recouper.

Logique de filière

Et si en réalité, les deux sujets étaient liés ? C'est en tout cas la crainte qui est en train de gagner un certain nombre d'acteurs syndicaux et patronaux. En cause, un des critères définis par le ministère du Travail pour agréer les futurs OPCO, tels qu'explicités dans une note de la rue de Grenelle : celui de « cohérence et de pertinence économique », évoqué dans le rapport Marx-Bagorski sur lequel s'appuie la réforme.

Est évoqué un « faisceau d'éléments ». La plupart ne sont pas contestés : la « proximité des besoins en compétence », « en termes de niveaux de qualification » ou encore « l'existence de parcours et de mobilités professionnelles entre les branches se rassemblant ». Il n'en va pas de même avec la référence à une « logique de filière et/ou de synergie amont-aval, caractérisée par la cohérence et la structuration d'une filière économique existante ».

Aucun lien juridique

« Les branches vont être obligées de choisir un OPCO avant la fin de l'année et seront alors dans une filière où elles devront choisir d'éventuels partenaires pour se regrouper », déplore un délégué général d'une petite branche. Or, explique le secrétaire général de la fédération des services CFDT, « on peut être proche d'une autre branche sur les questions de formation, mais pas sur les questions de salaire, de congés, d'organisation du travail, etc. ».

Du côté du ministère du Travail, on se veut rassurant. « Il n'y aura aucun lien juridique entre le choix de l'OPCO et les possibilités de fusions, des branches adhérant à des opérateurs de compétence différents

pourront très bien fusionner mais celles appartenant au même opérateur auront a priori plus de chances et d'affinité à se marier car elles seront proches économiquement », explique-t-on dans l'entourage de Muriel Pénicaud, précisant qu'elles devront alors choisir entre les deux OPCO.

Le cadre des futurs OPCO

A défaut de connaître la liste des futurs opérateurs de compétences (OPCO) qui vont remplacer les organismes collecteurs des fonds de la formation professionnelle (OPCA) - on connaît au moins les critères retenus par l'Etat pour les agréer, au plus tard le 1^{er} avril 2019. Une note du ministère du Travail rappelle qu'ils devront faire la preuve de leur cohérence en matière de compétences, comme l'a préconisé le rapport Marx-Bagorski. Autre critère, qui sera précisé par décret : présenter une surface financière suffisante ou par défaut un nombre minimum d'entreprises. La gestion paritaire sera attestée si leur conseil d'administration comprend pour moitié des représentants de salariés et d'organisations d'employeurs. Et pour s'assurer que le pouvoir ne soit pas dans les mains des plus grosses branches, la note suggère quelques pistes : sièges tournants entre représentants de branches ou encore droit d'inscription à l'ordre du jour du conseil d'un point souhaité par une organisation non représentée.

Leïla de Comarmond

::: POLITIQUE

LE FIGARO - 09/10/2018

11 À l'Assemblée, l'autre remaniement



Le président du groupe LaREM, Gilles Le Gendre, élu il y a trois semaines, doit nommer son équipe ce mardi.

La démission fracassante de Nicolas Hulot, le 28 septembre, avait provoqué un important jeu de chaises musicales à l'Assemblée nationale. François de Rugy nommé au gouvernement, c'est Richard Ferrand, jusqu'ici chef de file des députés La République en marche (LaREM), qui a été élu pour lui succéder à l'Hôtel de Lassay. À la tête du groupe, Gilles Le Gendre a pris la relève, élu par ses pairs le 18 septembre.

Les députés pensaient en avoir fini avec cette période de turbulences, impatients de se remettre au travail. Las, le départ de Gérard Collomb du gouvernement la semaine dernière a rouvert une nouvelle crise politique. La loi Pacte sur la croissance des entreprises, qui sera votée ce jour en première lecture à l'Assemblée, est reléguée au second rang de l'actualité. «Ras le bol…», soufflait un cadre du groupe LaREM, en fin de semaine dernière. «Les députés sont en colère», constate un autre. «On a le sentiment que le travail que l'on fait n'est pas mis en lumière», regrette Alexandre Freschi, député LaREM du Lotet-Garonne.

Les ministres sont suspendus à l'annonce du remaniement, annoncé plus large qu'un simple remplacement au ministère de l'Intérieur. Les députés sont eux aussi dans l'expectative, d'autant que les noms de plusieurs d'entre eux circulent pour entrer au gouvernement. Malgré cette période de flottement, le président du groupe Gilles Le Gendre a décidé de maintenir son calendrier: mardi, il dévoilera la nouvelle organisation du groupe et la composition de son bureau. Une sorte de mini-

remaniement, mais qui n'est pas sans importance. «Ce casting sera une vraie surprise», promet-on un proche de Le Gendre.

Des députés jusqu'ici peu mis sur le devant de la scène seront promus. Comme il s'y était engagé pendant sa courte campagne, Le Gendre va nommer une première vice-présidente, poste qui n'existait pas sous l'ère Ferrand. Selon nos informations, ce statut a vocation à être «normalisé» et ainsi intégré dans le règlement intérieur du groupe.

Référentiel commun

Cette première vice-présidente aura la charge de coordonner le travail législatif, et notamment l'organisation des «whips», les responsables de chaque commission. Amélie de Montchalin, actuellement «whip» de la commission des finances, forte de ses 45 voix lors de l'élection pour la présidence du groupe, est pressentie pour devenir la numéro deux. «Montchalin elle peut toujours me donner des ordres, je l'attends!» peste déjà un député, qui relate une réunion de balayage houleuse animée par la «whip» la semaine dernière, au cours de laquelle Émilie Cariou, vice-présidente de la commission, a claqué la porte. «Il va falloir qu'elle change ses méthodes», fait savoir une parlementaire.

Le nom de Célia de Lavergne, «whip» de la commission des affaires économiques, a également circulé. Trois autres vice-présidents vont être nommés, après un appel à candidatures et des entretiens en tête à tête avec Gilles Le Gendre. Bruno Questel, député de l'Eure et élu depuis 1995, est pressenti pour le poste de vice-président en charge des relations institutionnelles et des territoires. «On est à un moment où les choses changent, où la question des territoires doit être mieux prise en compte», fait savoir le macroniste au *Figaro*.

Alexandre Freschi, membre du «cercle girondin» du groupe LaREM, a lui aussi envoyé sa candidature pour ce même poste. Sur le volet communication, le nom de Nicolas Démoulin, député de l'Hérault et exanimateur d'un comité local LaREM pendant la campagne, est cité. Côté «relations humaines et organisation», la députée du Val-d'Oise Fiona Lazaar, sensible aux questions sociales, tient la corde.

Une fois cette organisation installée, Gilles Le Gendre entend mettre l'accélérateur sur la construction d'une identité politique du groupe, afin de pouvoir aborder les textes de loi à partir d'un référentiel commun. Les questions bioéthiques, à travers notamment celle de la PMA, seront un vrai test pour ce groupe composite. Un dispositif spécifique, «transpartisan et transassemblée» sera d'ailleurs mis en place pour engager le débat «de manière apaisée». À ses côtés pour remplir ces missions, Gilles Le Gendre a nommé Pierre Herrero comme secrétaire général du groupe, qui avait travaillé sur la campagne des législatives, et Vincent Caure, jusqu'ici chargé de mission à l'Élysée, comme directeur de cabinet. Une directrice de la communication est aussi en cours de recrutement.

Remaniement : la Haute Autorité scrute le profil des futurs ministres // http://premium.lefigaro.fr/politique/2018/10/08/01002-20181008ARTFIG00315-remaniement-la-haute-autorite-scrute-le-profil-des-futurs-ministres.php

Mathilde Siraud

LES ECHOS - 09/10/2018

12 Pourquoi Wauquiez réinvestit le terrain économique



Le président des Républicains s'efforce de rééquilibrer son discours, en mettant plus l'accent sur l'économie et le social. Ce mardi, il doit livrer ses propositions en matière de réduction de la dépense publique.

Soucieux de le dire « constant » - alors que ses détracteurs lui reprochent d'avoir changé -, ses proches assurent que Laurent Wauquiez « déroule » son plan et « ne se laisse pas dicter son tempo ». Mais depuis la rentrée, le président de LR a ajusté sa stratégie, avec une inflexion sur le style, une plus grande présence sur le terrain et, surtout, un rééquilibrage thématique. Avec l'espoir de corriger son image et de profiter des déboires à répétition d'Emmanuel Macron.

Après avoir passé le premier semestre à cogner comme un sourd sur les questions régaliennes, le leader de la droite entend « marcher sur deux jambes », selon un de ses lieutenants. Et donc, sans délaisser la sécurité et l'immigration, davantage parler des questions économiques et sociales, comme le préconisait une partie de ses troupes. Les Républicains ont certes tous étrillé la hausse de la CSG, mais ils ont, jusque-là, surtout fait la démonstration de leur cacophonie, avec les débats sur la hausse du SMIC préconisée par l'un de ses vice-présidents, Guillaume Peltier.

« Aucune économie »

Après avoir remis l'accent sur les classes moyennes, rebaptisées « milieux de cordées », Laurent Wauquiez présente ce mardi ses propositions en matière de réduction de la dépense publique. Une conférence de presse maintenue, malgré la proximité du remaniement. Dans son discours de rentrée au Mont Mézenc, il avait reproché à l'exécutif de ne faire « aucune économie sur la dépense publique ». « Il faut arrêter le gaspillage de l'argent public pour pouvoir diminuer les impôts. C'est la seule politique économique qui vaille », soulignait-il.

« Les problèmes des Français perdurent : les questions d'insécurité, de pouvoir d'achat, les taxes, les charges sur l'essence, la préoccupation des retraités, la question de l'immigration », a-t-il, pêle-mêle déploré, la semaine dernière, lors d'un déplacement en Eure-et-Loir. Une première immersion de deux jours - avec un passage dans une PME pour promouvoir l'économie circulaire - au cours duquel il a appelé l'exécutif à « se ressaisir » et à « retrouver » de la « dignité » après la démission de Gérard Collomb. Une déclaration sans commune mesure avec ses coups de boutoirs du premier semestre...

Double échéance électorale

Laurent Wauquiez estime que les difficultés d'Emmanuel Macron le rendent plus audible et, donc, qu'il n'a plus à monter si haut dans les décibels. Et il veut adoucir son image, toujours abîmée par ses déclarations au lance-flammes devant des étudiants lyonnais. Conscient, aussi, que « du gros rouge qui tache » (dixit un LR) n'est pas le meilleur moyen d'apparaître crédible pour l'Elysée. « Le bulldozer a pris de la hauteur. On a retrouvé le normalien », se réjouit un parlementaire.

Ces manoeuvres se déroulent sur fond de double échéance électorale. La première est interne au parti, mais essentielle pour consolider le maillage territorial et la mainmise sur les instances locales : l'élection, le week-end prochain, des cadres locaux de LR. La deuxième est plus dangereuse : les européennes de mai 2019. « S'il passe le cap, Wauquiez sera sur la bretelle de l'autoroute et rien ne pourra l'arrêter », veut croire un de ses fidèles.

« Transformer la mouise en or »

Pour l'heure, Les Républicains s'appliquent à ne pas mettre la barre trop haut, rappelant que ses 12,8 % des voix aux européennes de 1999 n'avaient pas empêché Nicolas Sarkozy de prendre le pouvoir. Laurent Wauquiez reste à la peine dans les sondages . « Ce qu'il dit est majoritaire dans l'opinion mais, en même temps, cette même opinion ne le crédite pas de porter ce message », observe un élu. « L'objectif des prochains mois, dit un autre, c'est de parvenir à transformer la mouise en or » : « Les ennuis de Macron ne signifient pas forcément le bonheur des Républicains ».

Pierre-Alain Furbury

::: INTERNATIONAL

L'OPINION - 09/10/2018

13 <u>Afrique-Caraïbes-Pacifique: «Le prochain accord devra remédier au déséquilibre commercial en faveur de l'Europe»</u>



Robert Dussey

Le groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) et l'Union européenne ont entamé de longues négociations pour établir un nouveau partenariat en 2020 pour une période de 20 ans.

Le cycle de négociations entre la commission de l'Union européenne et les 79 pays du groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) sur l'avenir de l'Accord de Cotonou a été ouvert à New York en marge de l'Assemblée générale des Nations Unies. Les discussions sérieuses sur ce partenariat politique, économique et sécuritaire mais aussi migratoire reprendront à Bruxelles, le 18 octobre, afin d'être conclues avant l'été 2019. Le négociateur en chef de l'UE est Neven Mimica, commissaire chargé de la Coopération internationale et du développement. Celui pour les ACP, Robert Dussey, ministre des Affaires étrangères et de la coopération du Togo, s'est confié à *l'Opinion*.

Au regard de la géographie et des disparités entre pays, cela a-t-il encore un sens de négocier au nom du bloc ACP ?

Nous nous sommes posé la même question et elle a fait l'objet de débat au sein du bloc ACP. Au final, nous avons décidé de rester ensemble pour négocier le nouvel accord. Cette volonté tient compte de la géographie et des disparités dans la mesure où elle laisse une certaine autonomie à chaque zone géographique des ACP, à savoir l'Afrique, les Caraïbes et le Pacifique, dans la négociation des trois partenaires régionaux spécifiques de l'accord. L'un des enjeux du futur accord est d'arriver à un partenariat tenant compte des réalités et des priorités stratégiques de chacune des trois sphères géographiques.

Quel bilan faites-vous de l'Accord de Cotonou ?

L'accord de Cotonou a relayé les Conventions de Lomé dans l'histoire du partenariat ACP-UE. Il est globalement positif en matière d'aide au développement. Mais il n'a pas tenu ses promesses sur le plan

des échanges commerciaux, des investissements et du progrès économique. Le commerce bilatéral entre les ACP et l'UE est aujourd'hui largement déséquilibré au profit de l'Europe. Pas besoin d'être économiste ou de sortir de l'Université de Harvard pour le savoir. Les deux parties en ont conscience.

Quelles évolutions voulez-vous voir prises en compte dans le prochain accord ?

Le prochain accord devra remédier à ce déséquilibre. Nous le voulons plus juste, équitable et responsable. Il devra aussi prendre en compte le droit légitime des peuples ACP au développement, la réalisation des Objectifs du développement durable, l'Accord de Paris sur les changements climatiques et l'Agenda 2063 de l'Union Africaine. Les pays africains déplorent les conditionnalités imposées par l'UE. Ils veulent la suppression de l'article 8 de l'accord de Cotonou, donnant la possibilité à la Commission de l'UE de leur imposer des sanctions en cas de problème de gouvernance. L'Afrique veut avoir un partenariat totalement décomplexé avec l'Europe. Les ACP souhaitent aborder les questions politiques, relatives aux droits l'homme et aux libertés publiques dans le seul espace de concertation réservé aux dirigeants politiques. Le monde a évolué. Un partenariat sans paternalisme ne peut qu'être à l'avantage des deux parties.

La Grande-Bretagne finance le Fonds européen de développement à hauteur de 14 %. Craignezvous une baisse des aides européennes avec le Brexit ?

La question de l'aide au développement est très délicate. Les ACP sont conscients qu'elle n'est pas une panacée. Les ACP ont besoin davantage d'investissement européen et de justice commerciale que d'aide. Au moment venu le Groupe ACP prendra acte de l'issue du Brexit, quelle qu'elle soit. Nous devrons discuter de l'opportunité d'établir un partenariat avec la Grande Bretagne.

Les accords de partenariat économique (APE, entre l'UE et les blocs régionaux) ont-ils une chance d'aboutir alors que les 54 pays de l'Union africaine projettent de mettre en place une grande zone de libre-échange continentale ?

Les APE risquent d'être dépassés par la Zone de libre-échange continentale (Zlec). Quand cette zone se mettra en place, les APE disparaîtront d'eux-mêmes. Nous devrons renégocier un accord de partenariat économique pour toute l'Afrique sur la base d'une discussion franche. Cela devrait prendre du temps.

L'Europe compte beaucoup sur l'Afrique pour enrayer la crise migratoire. Quelles sont vos propositions ?

La migration africaine vers l'Europe est avant tout une question africaine. Ce sont les jeunes africains qui meurent en mer et/ou précarisent leurs vies. Nous allons faire des propositions aux Européens, notamment en termes de mobilité interafricaine, d'octroi de plus d'opportunités aux jeunes dans nos pays, de gestion concertée des flux de migrants et de réfugiés, et de droits des migrants. Nous envisageons aussi de développer des stratégies de communication à visée pédagogique pour encourager nos jeunes à rester et à se réaliser en Afrique. L'une des causes incontestables de la migration de nos jeunes vers l'Europe, ce sont les préjugés et les idées reçues sur l'Europe.

Quel partenariat préconisez-vous en termes de paix et de sécurité ?

Les questions relatives à la paix et à la sécurité vont occuper une bonne place dans le nouvel accord de partenariat. En Afrique en particulier, il devra être en phase avec le travail réalisé par les organisations régionales (CEDEAO, CEEAC, SADC, etc.) et de l'Union africaine en matière de paix et de sécurité. Il devra participer à l'effort de guerre contre l'extrémisme violent et le terrorisme en Afrique et dans le monde.

L'Europe n'est-elle pas en train de se faire dépasser par des pays comme la Chine?

La question ne se pose pas en ces termes. Le monde a changé. L'Europe doit fidéliser ses partenaires ACP. Le marché de la coopération en Afrique est très concurrentiel. Tenir compte de cette évidence est

un défi pour l'Union européenne. Elle doit composer avec la présence chinoise en Afrique comme une réalité qui l'invite à faire évoluer qualitativement et considérablement son partenariat. L'Europe ne doit pas perdre de vue la volonté clairement exprimée par les pays africains et l'Union africaine de traiter avec elle dans un strict rapport d'égalité. En restant attentive à cette exigence, elle pourra conserver sa position dominante.

Les propositions du patronat européen pour investir davantage en Afrique // https://www.lopinion.fr/edition/international/propositions-patronat-europeen-investir-davantage-en-afrique-164383

Pascal Airault

Vous souhaitant une bonne journée.

Bien à vous,

Elena NATALITCH

Chargée de Communication

251, bd Pereire - 75852 PARIS Cedex 17

Tél.: 01 40 55 12 43 Fax: 01 40 55 12 40

elena.natalitch@medef-idf.fr

www.medef-idf.fr

https://www.facebook.com/medef.idf



